

# La participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

## Fiche technique

### Secteurs

Social et Médico-social

### Public

Travailleurs sociaux (niveau 5-6) et cadres de service

### Durée

4 jours (28 h)

### Organisme de formation

➔ Croix Rouge Française

### Date limite d'inscription

08/09/2023

## Lieux & dates

### ➔ Groupe 1

#### Orléans

Les 27 & 28 mars 2023

+ Les 25 & 26 mai 2023

### ➔ Groupe 2

#### Chambray Les Tours

Les 12 & 13 oct. 2023

+ Les 20 & 21 nov. 2023

## Interlocuteur Opco Santé

Karine Duval

[ac-cpdl@opco-sante.fr](mailto:ac-cpdl@opco-sante.fr)

02 38 42 28 31

## Partenariat & cofinancement

➔ DGCS

## Contexte

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en 2018, se décline en 6 axes. L'axe qui nous intéresse plus particulièrement est la participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Cette démarche a pour objectif principal de mieux répondre aux demandes de participation ou de permettre de favoriser cette expression lorsque les personnes accompagnées ne les formulent pas. Les freins peuvent être multiples tant au niveau des institutions ou structures que des travailleurs sociaux eux-mêmes ; la formation se doit d'interroger les postures professionnelles des travailleurs sociaux qui favorisent ou, au contraire, constituent un frein à la réussite de la démarche de participation des personnes accompagnées à leur propre parcours.

## Objectifs

- ➔ Valoriser/mettre en perspective le travail social dans le cadre de la stratégie globale du Plan Pauvreté.
- ➔ Connaître les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de la participation des personnes accompagnées
- ➔ Intégrer et renforcer la dimension participative dans la relation aux personnes
- ➔ Mettre en relation cette approche avec les pratiques professionnelles, en complément de ce qui se fait déjà dans les formations initiales
- ➔ Favoriser la production de connaissances et de savoirs liées au parcours des personnes

## Prérequis

Cette formation s'adresse aux travailleurs sociaux (niveau 5-6) ainsi qu'à des cadres de service.

Pour effectuer la formation : les candidats devront avoir un diplôme de niveau 5-6, qui sera vérifié avant la validation de l'inscription.

## Contenu

### Déroulement 1ère journée :

Appréhender le contexte et les enjeux de la participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

### Déroulement 2ème journée :

Faire évoluer sa pratique

### Travail inter-session proposé

Réflexion sur les axes possibles de développement de la pratique de « la participation des personnes accompagnées » dans son service

### Déroulement 3ème journée

Mise en pratique de la participation de la personne accompagnée au sein des

institutions

**Déroulement 4ème journée :**

L'évolution de sa pratique à partir du savoir expérientiel des personnes accompagnées